

Rapport d'Orientations Budgétaires

Année 2025



Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape fondamentale et légale dans la construction du budget de la collectivité.

Discuté en Conseil Municipal lors du débat d'orientations budgétaires, ce rapport permet d'exposer la situation financière de la Commune et les principaux objectifs poursuivis en matière de politiques publiques municipales.

Le rapport détaille les projets pour l'année en cours en matière de fonctionnement et d'investissement. Dans la continuité des rapports présentés depuis 2023, le plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 sera actualisé et un point sera fait sur les autorisations de programme en cours.

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport doit être présenté en Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du Budget Primitif. Ce dernier, selon la nomenclature M57, sera communiqué à tous les conseillers municipaux au moins douze jours avant la convocation du Conseil Municipal qui l'étudiera.

I - Contexte économique et institutionnel

1 - Contexte économique

Le contexte économique en 2024 a été marqué par une croissance mondiale relativement modérée. Les grandes économies comme les États-Unis, l'Union européenne et la Chine affichent une croissance plus faible que dans les années précédentes, en grande partie en raison de l'inflation persistante, des taux d'intérêt plus élevés et de l'incertitude géopolitique. La guerre en Ukraine et les conflits au Moyen-Orient continuent d'avoir des répercussions profondes sur l'économie mondiale, en particulier en ce qui concerne les prix de l'énergie et des matières premières.

En France, les prévisions du gouvernement en termes de croissance se sont avérées trop optimistes, creusant un déficit beaucoup plus important que prévu. L'instabilité politique, induite par la dissolution avant l'été 2024, n'a fait que renforcer les difficultés de la France pour emprunter sur les marchés à des taux raisonnables. Le flottement sur l'obtention d'un budget pour l'Etat au parlement a aussi des conséquences pour les collectivités territoriales, dont les perspectives ont été bien difficiles à tracer en absence de lignes nationales claires. A la suite de la censure du gouvernement de Michel Barnier, l'Etat a connu une forte hausse des taux d'intérêts de sa dette. La charge de la dette constitue le deuxième poste de dépense pour l'Etat juste derrière l'enseignement scolaire.

L'année 2025 semble débuter péniblement : si la croissance 2024 a pu se maintenir à +1,1% il faut noter que le dernier trimestre a accusé un recul de 0,1%. Par ailleurs d'autres indicateurs comme le nombre de faillites d'entreprises ou la stagnation du taux de chômage indiquent une dégradation du contexte global en ce début d'année. Ainsi l'INSEE et la Banque de France évaluent la croissance 2025 autour de 1% avec une inflation stabilisée sous les 2%.

2 - Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 et impacts sur les collectivités

Après plusieurs mois de flottement et la censure du gouvernement de Michel Barnier fin 2024, le Premier Ministre François Bayrou a engagé la responsabilité du gouvernement (article 49-3 de la Constitution) sur le projet de loi de finances le 3 février 2025. L'échec des motions de censure a conduit à l'adoption dudit budget. Celui-ci se base principalement sur les conclusions de la commission mixte paritaire qui s'était tenue préalablement.

Les hypothèses retenues pour la conception du budget sont une croissance de 0,9 %, et un taux d'inflation de 1,4 %. Le déficit serait ainsi ramené à 5,4% du PIB (Produit Intérieur Brut) avec une dépense publique contenue à 1,2% soit moins que l'estimation d'inflation.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), les valeurs locatives foncières seront revalorisées en 2025 en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2024. Les bases foncières vont donc mécaniquement progresser de 1,7% en 2025 indépendamment de toute décision sur le taux fixé par le bloc communal. En 10 ans, les seules augmentations constatées en valeur de la taxe foncière sont liées aux revalorisations des bases cumulées.

Concernant le seul volet des collectivités, le PLF 2025 prévoit une contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public. Cet effort a été ramené à 2,2 milliards d'euros contre 5 dans la version initiale du PLF.

Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros a été mis en place. Les contributions mises en réserve seraient ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers. 10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal). Pour les communes, le montant du DILICO sera déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110 % de l'indice moyen seront contributrices. La méthode de calcul de l'indice et surtout l'indice moyen ne sont à cet instant pas connus, ce qui ne permet pas de savoir si la Ville sera ou non contributrice : en l'état le présent rapport ne prévoit pas de ponction mais le budget sera adapté en fonction.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistrera une hausse de 150 millions d'euros en 2025, prélevé sur la DSIL (investissement local). Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Rurale et Dotation de Solidarité Urbaine). Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Le taux du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) avait initialement fait l'objet d'une baisse à 14,85% dans le projet initial de budget : cette mesure n'a pas été retenue et le taux de 16,40% est maintenu.

En matière de rémunération et cotisations des agents territoriaux, le PLF 2025 introduit une augmentation lissée sur 4 ans de 12 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL)

Le fonds d'accélération de la transition écologique, dit « Fonds vert », passera de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,14 milliard d'euros en 2025 en terme d'autorisations d'engagement. Le raboutage du fonds opéré en 2024 (annulation de 900 millions d'euros), confirmé en 2025, marque une rupture par rapport aux années passées et met en question la pérennité de cet instrument financier au service de la transition écologique. Sa fusion avec d'autres dispositifs de soutien à l'investissement local (tel que la DSIL) est aujourd'hui évoquée.

3 - Contexte institutionnel

En application de la loi NOTRe, l'organisation territoriale actuelle place Juvisy-sur-Orge au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB). La loi prévoyait que les flux financiers mis en place provisoirement au moment de la création de ces ensembles devaient progressivement évoluer. Ainsi, les recettes de contribution fiscale des entreprises (CFE) perçues par les EPT auraient dû être transférées à la MGP en 2024 : via des amendements législatifs, les EPT continueront de percevoir la CFE jusqu'en 2027. De plus, la MGP ne percevra que la moitié de la progression de CFE, l'autre moitié restant au bénéfice des EPT.

La MGP, malgré un contexte budgétaire impactant, a réaffirmé sa volonté de protéger les villes via les mécanismes d'amortissement financier liés aux circuits financiers villes/EPT/MGP. La métropole continue de doter ses différents fonds de soutiens aux villes, notamment en matière d'investissement. Enfin, la MGP va poursuivre le développement de ses projets en matière de prévention des inondations (GEMAPI).

Côté EPT GOSB, les travaux se poursuivent autour du pacte fiscal et financier entre les villes : de nombreux ateliers ont eu lieu et les discussions se poursuivent en comité des Maires. Ce pacte, s'il est approuvé par le Conseil Territorial, aura notamment pour objectif de recalculer les montants des FCCT de chaque ville.

La Ville réaffirme que seule une réforme du cadre institutionnel du Grand Paris permettra de donner aux villes les moyens des ambitions portées pour les habitants et un service public de qualité.

Le Département de l'Essonne quant à lui a adopté le 3 février dernier son budget dans un contexte de forte hausse des dépenses sociales et de baisse des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Malgré cet effet ciseau, le Département s'efforce de maintenir des politiques publiques facultatives tout en consolidant ses compétences obligatoires. La Ville étudie la possibilité de financer la part désengagée du Département sur la prévention spécialisée. En parallèle le partenariat entre la Ville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) se poursuit pour développer la caserne des pompiers. La Ville a décidé le 26 septembre 2024 de soutenir le SDIS en attribuant une subvention complémentaire au financement départemental.

II - Bilan financier succinct de l'exercice 2024

Cette partie du rapport a pour objectif de donner les grands agrégats de l'année qui vient de s'achever. Un point plus détaillé avec les données définitives sera fait au moment du Compte Financier Unique (CFU) 2024 qui sera voté en même temps que le Budget Primitif 2025 au mois d'avril.

De manière synthétique, le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé à 7,2 millions d'euros en fonctionnement. Une fois le besoin de financement de la section investissement couvert (0,5 million d'euros), 6,7 millions d'euros seront proposés en report sur le fonctionnement sur l'exercice 2025.

1 - Des dépenses de fonctionnement contenues malgré l'inflation résiduelle

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Estimation CFU24 (millions €)</i>
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>8,82 m€</i>
<i>012 - Frais de personnel et charges assimilées</i>	<i>13,68 m€</i>
<i>014 - Atténuation de produits</i>	<i>0,09 m€</i>
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	<i>5,72 m€</i>
<i>66 - Charges financières</i>	<i>0,36 m€</i>
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	<i>0,00 m€</i>
<i>68 - Dotations aux provisions</i>	<i>0,04 m€</i>
Total des dépenses réelles de fonctionnement	28,71 m€
<i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1,20 m€</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29,91 m€

Malgré un contexte d'inflation soutenue qui a continué d'impacter notamment les renouvellements de contrats, les charges à caractère général sont contenues à 8,82 millions d'euros (soit +3% par rapport au CA23). A noter aussi que 2024 fut la première année d'exploitation en année pleine du nouveau groupe scolaire Simone Veil.

De même, les charges de personnel (13,68 millions d'euros) ne progressent que de 3% malgré l'ensemble des facteurs exogènes à la Ville : augmentation du point d'indice, Glissement Vieillesse Technicité, etc.

Les autres charges de gestion courante ne connaissent pas d'évolution majeure en dehors de l'augmentation de la part fiscalisée du FCCT versée à l'EPT.

Sur l'ensemble des dépenses de gestion courante, l'évolution est de moins de 2,8% par rapport au CA23.

Recettes de fonctionnement	Estimation CFU24 (millions €)
<i>013 - Atténuations de charges</i>	<i>0,16 m€</i>
<i>70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>3,11 m€</i>
<i>73 - Impôts et taxe (sauf 731)</i>	<i>4,49 m€</i>
<i>731 - Fiscalité locale</i>	<i>17,94 m€</i>
<i>74 - Dotations et participations</i>	<i>6,23 m€</i>
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	<i>0,77 m€</i>
<i>76 - Produits financiers</i>	<i>0,07 m€</i>
<i>77 - Produits exceptionnels</i>	<i>0,02 m€</i>
<i>78 - Reprise sur provisions</i>	<i>0,00 m€</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	32,81 m€
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,03 m€</i>
<i>002 - Solde d'exécution positif reporté</i>	<i>4,32 m€</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37,16 m€

Au préalable de cette section, il convient de souligner que la réalisation globale des recettes est artificiellement gonflée par des dotations comptabilisées en 2024, mais qu'il convient de retraiter sur les années précédentes : le solde de subvention CAF 2023 versé en 2024 (260.000€) et la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) 2023 reversée en 2024 par le SMOYS (280.000€). Ces deux montants impactent le chapitre 74.

Les chapitres des recettes fiscales (chapitres 73 et 731) afficheront au total 22,4 millions d'euros compte-tenu de la revalorisation des bases fiscales de près de 4% en 2024.

Le produit des services devrait atteindre 3,1 millions d’euros. Comme depuis 2023, la dynamique de ce chapitre s’explique par la hausse du nombre d’élèves athégiens sur l’école Tomi Ungerer et la hausse de recettes des forfaits post-stationnement (FPS).

Les revenus des immeubles enregistrent une hausse en raison du très bon taux d’occupation des locaux commerciaux préemptés par la Ville, avec un effet report en année pleine très marqué sur 2024 en raison des préemptions et début d’occupation de plusieurs locaux courant 2023.

Au final, la section de fonctionnement fera apparaître un écart positif de 2,9 millions d’euros entre les recettes et les dépenses hors résultat de fonctionnement reporté. Une fois retraité des recettes en décalage calendaire comme évoqué au début de ce chapitre, le résultat est ramené à 2,4 millions d’euros.

Le tableau suivant montre l’évolution de la capacité d’autofinancement (CAF) et de la capacité de désendettement (dette/CAF) sur les dernières années :

	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute retraitée	2,96 m€	2,66 m€	2,91 m€	2,89 m€	3,08 m€
Dette au 31/12/N	9,68 m€	8,35 m€	10,47 m€	10,96 m€	9,53 m€
Capacité de désendettement	3,27 ans	3,14 ans	3,60 ans	3,79 ans	3,09 ans

La capacité de désendettement d’une collectivité traduit sa capacité à faire face à sa dette. Fort d’une gestion à l’euro près et de l’engagement de ne pas s’endetter au-delà de 11 millions d’euros (dette au 01/01/2020), la Ville a su stabiliser cet indicateur durablement sous les 5 ans. Les efforts continus depuis 10 ans pour protéger les finances de la collectivité permettent aujourd’hui d’aborder sereinement un nouveau cycle budgétaire.

2 - Un niveau d'investissement favorablement orienté par rapport aux objectifs pluriannuels

Le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif 2024 fixaient un objectif de réalisation de 4,3 millions d'euros en dépenses d'investissement nouveau, en plus des 2,1 millions d'euros de restes à réaliser 2023 sur 2024. La réalisation 2024 devrait finalement afficher 5,5 millions d'euros dont 1,7 millions d'euros en reste à réaliser 2024 sur 2025.

<i>Dépenses d'investissement</i>	Estimation CFU24* (millions €)
20 - Immobilisations incorporelles	0,30 m€
204 - Subventions d'investissement	0,40 m€
21 - Immobilisations corporelles	4,41 m€
23 - Immobilisations en cours	0,35 m€
Total des dépenses d'équipement	5,46 m€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,42 m€
27 – Autres immobilisations financières	0,01 m€
Total des dépenses réelles d'investissement	6,89 m€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03 m€
041 - Opérations patrimoniales	0,03 m€
001 - Résultat d'investissement reporté	1,39 m€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8,34 m€

* Restes à réaliser 2024 compris

La Ville est parvenue en 2024 à optimiser la réalisation de son plan de charge : d'un point de vue budgétaire 5,5 millions d'euros ont été engagés soit 86% de l'objectif. Il convient de noter que la quasi-intégralité des projets inscrits ont été achevés ou débutés. Seule la réfection du parking Condorcet et la création du parc Argeliès après la démolition des maisons sur les parcelles 78 et 80 n'ont pas pu être engagées et seront réinscrites sur le budget 2025.

Le volume des restes à réaliser a diminué de 20%, synonyme d'une convergence entre les projets inscrits au plan pluriannuel 2023-2025 et les projets réellement terminés. Le compte financier unique 2024 permettra de lister les principales réalisations d'investissement sur l'année écoulée.

Les dépenses d'investissement sont complétées par 1,4 million d'euros de remboursement du capital de la dette, un chiffre en baisse consécutivement au désendettement constant depuis plusieurs années.

Recettes d'investissement	Estimation CFU24* (millions €)
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>2,13 m€</i>
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	<i>1,01 m€</i>
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0,00 m€</i>
<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé estimé</i>	<i>3,50 m€</i>
Total des recettes réelles d'investissement	6,64 m€
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1,20 m€</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>0,03 m€</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7,87 m€

* Restes à réaliser 2024 compris

La récupération de la TVA sur les investissements 2023 a représenté une recette de 0,84 million d'euros en 2024.

Les subventions d'investissement ont permis quant à elles de financer les projets courants à hauteur de 1 million d'euros.

La Ville n'a pas contracté d'emprunt en 2024. En effet, la section d'investissement présente un déficit global de 0,47 million, raisonnablement absorbable par l'excédent de fonctionnement au moment de l'affectation des résultats. Conformément à l'objectif de ne pas dépasser le niveau d'endettement du 1^{er} janvier 2020, l'absence d'emprunt en 2024 ouvre une nouvelle enveloppe d'emprunt de 2,7 millions d'euros sur le budget d'investissement 2025. Il restera par ailleurs 6,7 millions d'euros mobilisables en fonctionnement sur le budget 2025.

3 - Focus sur les ressources humaines

La gestion des ressources humaines constitue un levier stratégique majeur pour la collectivité, impactant directement la soutenabilité budgétaire et la qualité du service public. En 2024, les évolutions réglementaires et les dynamiques salariales ont exercé une influence déterminante sur l'exécution budgétaire du chapitre 012.

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptabilise 309 emplois permanents pourvus, représentant 96 % des dépenses du chapitre 012. La structure des effectifs demeure stable, avec une répartition par catégorie statutaire de 74 % d'agents titulaires et stagiaires, contre 26 % d'agents contractuels. Par ailleurs, 77 % des effectifs sont en catégorie C, 14 % en catégorie B et 9 % en catégorie A. La répartition femmes/hommes est à 68 % de femmes pour 32 % d'hommes.

Sur l'exercice 2024, la ventilation des charges salariales se décompose comme suit :

- Traitement indiciaire de base : 78 %
- Primes et indemnités : 19 %
- Autres éléments (NBI, SFT, indemnité de résidence) : 3 %

Ces éléments traduisent une gestion rigoureuse de la masse salariale, en cohérence avec les contraintes budgétaires et les exigences de continuité du service public.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs décisions significatives ayant un impact financier et organisationnel :

- Revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels, applicable au 1er janvier 2025, en conformité avec les orientations nationales.
- Versement partiel de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, représentant 50 % du montant maximal réglementaire.
- Renforcement des effectifs sur des fonctions stratégiques, avec une priorisation des recrutements sur des métiers en tension et à forte valeur ajoutée pour la collectivité.
- Accompagnement des mobilités internes et des transitions professionnelles, notamment par l'intégration d'agents en Période Préparatoire de Reclassement (PPR).
- Optimisation des effectifs et gestion dynamique des remplacements, avec des ajustements organisationnels dans les structures Petite Enfance et Éducation, garantissant la continuité du service public dans un cadre budgétairement soutenable.

L'exécution du budget formation a été partiellement absorbée par les prises en charge opérées via la cotisation CNFPT. Cette dynamique a permis de maintenir un niveau d'accompagnement optimal tout en rationalisant les dépenses engagées sur les formations obligatoires et professionnalisantes

La Direction des Ressources Humaines a renforcé son action en faveur de la santé et du bien-être au travail, à travers plusieurs axes :

- Développement des dispositifs d'accompagnement individuel, avec une intensification des rendez-vous médicaux auprès des praticiens agréés et une montée en charge des expertises médicales dans le cadre de départs en retraite pour invalidité.
- Accès renforcé aux dispositifs d'aide et de soutien, via la mise à disposition d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail en lien avec le CIG.
- Consolidation de la politique de prévention des risques professionnels, avec l'élaboration en cours d'un Document Unique, coconstruit avec les représentants du personnel.
- Accompagnement ergonomique des équipes, assuré par un expert du CIG, garantissant la pertinence des préconisations et des actions de prévention mises en œuvre.

La gestion des ressources humaines en 2024 s'est inscrite dans une logique d'optimisation budgétaire et de rationalisation des coûts salariaux, tout en garantissant la performance du service public. Cette démarche repose sur :

- Une politique de recrutement ciblée, alignée sur les besoins opérationnels prioritaires de la collectivité
- Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en cohérence avec les évolutions réglementaires et les impératifs budgétaires
- Un suivi fin des indicateurs RH et une adaptation réactive des effectifs pour assurer la continuité et l'efficacité du service public

Cette trajectoire maîtrisée et exigeante permet d'assurer un équilibre entre impératifs budgétaires, modernisation de l'action publique et qualité du service rendu aux usagers.

III - Orientations budgétaires 2025

1 - Fonctionnement 2025

La section de fonctionnement s'équilibre autour de 38,6 millions d'euros une fois abondée de l'excédent des années antérieures (6,7 millions d'euros). Couplé aux recettes usuelles et aux objectifs de gestion sur les dépenses, un virement de près de 5,9 millions d'euros pourra être mis à profit de la section d'investissement.

a) Objectifs poursuivis pour l'année 2025

Dans un monde instable, les effets des crises internationales, notamment énergétiques, continuent de se répercuter sur le budget des ménages et des collectivités. Même si les prix de l'énergie ont tendance à se stabiliser, la hausse que nous avons subie les années passées nous impose un contrôle strict de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir le même niveau des services à la population sans recourir à l'impôt.

Le soutien du pouvoir d'achat des habitants demeure un axe fort de la politique municipale dans un contexte de forte inflation. Vis-à-vis des propriétaires, l'équipe municipale poursuivra son effort de modération fiscale en refusant toute augmentation du taux communal de la taxe foncière. Par ailleurs, il faut souligner que la commune est désormais la seule à pouvoir intervenir sur ce taux, le département ne levant plus de taxe foncière et l'intercommunalité n'ayant plus de pouvoir de taux en propre. La commune est ainsi maître d'une éventuelle modulation à la baisse pour neutraliser la hausse mécanique des bases, ce qui serait plus complexe en cas d'intervention de plusieurs collectivités.

Toujours dans son engagement de soutenir les familles, la municipalité gèle les tarifs de cantine, centre de loisirs... En 2023, le passage au Taux de participation individualisé, aussi appelé taux d'effort, a permis aux familles de payer le prix le plus juste des services municipaux en prenant en compte leurs revenus exacts. Aujourd'hui, ce système très bien rôdé est parfaitement accepté par les familles dont l'immense majorité paye désormais des prestations moins chères qu'à l'époque où le mode de facturation était basé sur le Quotient Familial. Certes, cette politique de soutien aux familles se traduit par une baisse globale des recettes de la Ville, qui se compense par la bonne gestion des deniers publics qui est aujourd'hui un marqueur de la politique municipale.

L'Éducation demeure l'axe majeur de l'action de la Ville. Avec 5,7 millions d'euros, le secteur éducatif est de loin le plus grand poste de dépenses budgétaires. Qu'il s'agisse de l'entretien des établissements et de leur amélioration énergétique, de la gestion des ressources humaines (la Ville affecte une ATSEM par niveau en maternelle, alors que la loi n'en prévoit qu'en petite section) ou encore de la restauration scolaire avec les deux cuisines centrales où sont préparés quotidiennement les repas équilibrés et élaborés par une nutritionniste, tout est mis en œuvre pour que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions. En 2024, un nouveau marché alimentaire a été passé par le service Education, dans le but de servir aux enfants les meilleurs produits issus de filières courtes et labellisées.

De plus, la Ville maintient un haut niveau de dotations par élèves à raison de 40€ par élève pour les fournitures scolaires de maternelle, 35€ par élève pour les fournitures d'élémentaire, 6,83€ par élève pour la coopérative scolaire, 15 € par élève pour les projets pédagogiques, 180€ par élève pour les mini-séjours (250€ pour un élève porteur de handicap). En 2024, une dotation de 60€ par classe de maternelle et de 40€ par classe d'élémentaire pour achat de petit matériel avait été décidée par les élus. A cela, il faut ajouter un forfait de 3.150€ pour un groupe estimé à 90 élèves de RASED sur toute la Ville, soit 35€ par élève. Dès la rentrée 2025, chaque élève des écoles élémentaires pourra compter sur un kit de rentrée comprenant un sac et, socle commun de fournitures et un accessoire spécifique à chaque niveau.

Par ailleurs, le soutien à l'autonomie des jeunes et à leur épanouissement reste une priorité avec la poursuite des dispositifs et actions engagés les années précédentes (bourse permis de conduite, allocation étudiante, soutien financier au stage BAFA...). Symbole marquant de l'ambition municipale portée pour la jeunesse, l'espace Arnaud Beltrame (ancien CDPS situé en centre-ville) est devenu un véritable point de repère de très nombreux jeunes juvisiens. Avec ses partenaires, l'association de prévention Émergence que la Ville s'est engagée à soutenir en compensation de la perte de financement du Département, et le délégataire chargé de l'animation jeunesse, l'IFAC, la municipalité travaille au quotidien pour offrir aux jeunes des animations mais aussi être une ressource dans le cadre de leur cursus, leur projet professionnel ou encore leur santé.

Alors que les effets des différentes crises que nous connaissons depuis plusieurs années se traduisent par la précarité de nombreuses familles et d'individus isolés, La Ville poursuit sa politique de soutien et d'accompagnement avec le Centre d'Action Sociale (CCAS). Engagée dans différents dispositifs d'aide de droit commun, la Ville finance chaque année à la hausse l'action des associations caritatives partenaires, comme Saint-Vincent-de-Paul.

Le service des Aînés poursuit son action en direction de nos seniors en leur proposant des animations, des sorties mais aussi des rendez-vous conviviaux tout au long de l'année ainsi qu'un accompagnement social dédié avec une assistante sociale à plein temps et un agent de convivialité mis à leur disposition et financé par la ville. Le repas de l'amitié et la distribution de colis à ceux qui ne peuvent se rendre à ce moment festif sont bien évidemment pérennisés.

Dans un souci constant d'améliorer et d'enrichir l'offre de service public de proximité à la population, après avoir obtenu le retour du dispositif de recueil qui permet de délivrer les pièces d'identité auprès des services de l'État, Madame le Maire a obtenu le dispositif de certification numérique. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne. Alors que les services communaux vont devoir réguler plus intensément l'espace public, la voirie et le stationnement en raison notamment des travaux du prolongement du tramway T7, la Ville va se doter d'une application de gestion du domaine public en temps réel grâce à l'IA. Il s'agira notamment pour les habitants de retrouver les arrêtés de travaux et leurs conséquences en termes de circulation ou encore de place de stationnement dans les quartiers à l'instant T.

Partenaires essentiels de l'action communale, les associations jouent un rôle majeur dans la vie des habitants. Qu'il s'agisse de sport pour tous, de cohésion sociale, de culture ou de citoyenneté, la Ville demeure le partenaire essentiel de leurs actions au service des Juvisiens. Comme chaque année, l'enveloppe constante d'un demi-million d'euros leur sera allouée. Dans le cadre de son soutien à la culture pour tous, la Ville accentue ses partenariats culturels avec le conservatoire, l'école d'art Camille Lambert, les Bords de Scènes et la médiathèque.

L'animation de la ville demeure une priorité municipale, car elle est génératrice de cohésion et de lien social/ La Ville proposera de nombreuses animations festives, associatives, culturelles, citoyennes et sportives, avec en point d'orgue la dernière Fête de la Ville dans le parc de la Mairie avant les travaux du T7. Pour ce moment particulier, c'est le grand trompettiste Ibrahim Maalouf qui nous fera l'honneur de sa présence. Comme chaque année, un large de programme de fêtes dans les quartiers pour tous les âges (Un dimanche de printemps, voitures anciennes, terrasses d'été, vide-greniers du quartier Seine, fête du Plateau, marché de Noël), de manifestation en direction des enfants et des familles (Fête des enfants, la Mairie hantée), de manifestations solidaires (parcours du cœur, course de la Jonquille, Octobre rose, téléthon...) a été élaboré par les élus et les services municipaux.

La sécurité reste un axe fort de la politique municipale. L'ensemble des efforts consentis depuis 2014 en termes de sécurité et de prévention seront maintenus et accentués. Le troisième plan de déploiement de la vidéoprotection entre dans sa phase opérationnelle. La Ville engage donc cette année les dernières dépenses en direction de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui a la charge technique de ce déploiement. En outre, les partenariats intercommunaux entre les polices municipales de Savigny-sur-Orge et Viry Châtillon seront accentués et renforcés, tout comme le partenariat avec la SUGE (la police des chemins de fer).

Engagée pour préserver la qualité de vie et un environnement sain, la municipalité poursuit ses efforts en termes de gestion écologique des espaces verts. Elle participera cette année encore au concours des Villes et Villages Fleuris, afin de conserver ses deux premières fleurs et de concourir à la troisième. 2025 est aussi l'année de la réouverture de l'Orge et du retour de la nature en ville. Ce projet ambitieux porté par la Ville et le Syndicat de l'Orge permettra non seulement au cours d'eau de retrouver sa continuité écologique, mais aussi de créer de nouveaux espaces arborés en plein cœur de la ville.

b) Recettes de fonctionnement

	Estimation BP25 (millions €)
013 - Atténuations de charges	0,10 m€
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	2,93 m€
73 - Impôts et taxe (sauf 731)	4,46 m€
731 - Fiscalité locale	17,95 m€
74 - Dotations et participations	5,81 m€
75 - Autres produits de gestion courante	0,71 m€
Total des recettes réelles de fonctionnement	31,96 m€
76 - Produits financiers	0,05 m€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03 m€
002 - Solde d'exécution positif estimé	6,78 m€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38,82 m€

Depuis 10 ans, la Ville a suivi une trajectoire budgétaire alliant stabilité des taux de fiscalité, gel des tarifs des services et désendettement. La situation financière qui en découle aujourd'hui permet d'envisager une prise en charge par la Ville de l'augmentation des bases fiscales votées par le Parlement au bénéfice des contribuables juvisiens. Cette compensation prend la forme d'une baisse du taux de la taxe foncière pérenne dans le temps. C'est la raison pour laquelle il sera proposé au Conseil municipal de passer d'un taux de 54,31% sur le foncier bâti à 53,31% soit 1 point de base en moins.

Les recettes fiscales induites représenteront 16,6 millions d'euros en prenant en compte à la fois la revalorisation de 1,7% et la baisse taux en rôle d'amortisseur. Ces recettes sont stables par rapport au réalisé 2024.

Le gel des tarifs sera reconduit en 2025. La mesure est motivée par l'absolue nécessité de préserver le pouvoir d'achat des juvisiens après une période de forte inflation.

L'activité des structures Petite enfance, des cantines et des activités périscolaires connaissent un plateau : les projections de recettes prennent en compte la stabilité des effectifs scolaires pour la rentrée 2025/2026. De même, le nombre d'élèves athégiens accueillis sur l'école Tomi Ungerer (refacturation à Ville d'Athis-Mons) a atteint son rythme de croisière depuis 2024.

A noter que le budget 2025 anticipe une baisse des redevances de stationnement, des forfaits post-stationnement (FPS) et des recettes du marché forain en raison des travaux de réouverture de l'Orge et des travaux préparatoires du T7.

Pour le chapitre 73, l'attribution de compensation (AC) et le fonds de solidarité d'Ile-de-France (FSRIF) sont reconduits à l'identique.

En revanche les droits de mutations, en lien direct avec le marché de l'immobilier, est anticipé en baisse à 650.000€

La taxe sur la consommation finale d'électricité avait fait l'objet d'un reversement par le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) en 2023 et 2024. Cette recette revient finalement dans le giron communal en 2025. Ainsi sur le budget primitif 2025, 280.000€ seront perçus directement pour la TICFE en plus des 136.000€ de solde 2024 reversés par le SMOYS.

Ainsi, au global, la somme des chapitres 73 et 731 est équivalente au réalisé de 2024, soit 22,41 millions d'euros.

Dans le chapitre 74, le choix est fait d'inscrire les mêmes recettes de dotations de l'Etat : les collectivités manquent à ce jour de modèles précis pour estimer ces dotations, compte-tenu de l'adoption tardive du budget de l'Etat. Comme évoqué dans le paragraphe du contexte législatif, aucune contribution au redressement des finances n'apparaît dans le rapport à cet instant, la Ville ne pouvant ni savoir si elle est contributrice ni le montant éventuel de la contribution. Le budget sera adapté en fonction si ces informations sont connues avant son adoption en Conseil Municipal.

Avec la reprise anticipée du résultat des exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2025 s'établiront à 38,82 millions d'euros.

c) Dépenses de fonctionnement

	Estimation BP25 (millions €)
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>9,71 m€</i>
<i>012 - Frais de personnel et charges assimilées</i>	<i>14,88 m€</i>
<i>014 - Atténuation de produits</i>	<i>0,09 m€</i>
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	<i>6,31 m€</i>
<i>66 - Charges financières</i>	<i>0,29 m€</i>
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	<i>0,01 m€</i>
<i>68 - Dotations aux provisions</i>	<i>0,06 m€</i>
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31,35 m€
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>5,85 m€</i>
<i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1,62 m€</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38,82 m€

Dans la continuité des années précédentes, le budget de fonctionnement 2025 est principalement impacté par l'inflation résiduelle. Certains postes, tels que les contrats de services, connaissent un rattrapage en décalé de l'inflation au gré des dates de renouvellement. A noter par ailleurs une accalmie bienvenue sur le plan du prix des fluides. 2025 est aussi l'année de la tenue l'incontournable fête de la Ville : moment culturel et festif, sa logistique est budgétairement anticipée dans les orientations présentées ici. Au global le chapitre 011 des charges à caractère général ouvrira 9,71 millions d'euros de crédits.

Les dépenses de personnel sont évaluées sur la base du réalisé 2024 et tiennent compte de l'effet report (postes pourvus au cours de l'année 2024 se reportant intégralement en 2025).

Comme ces dernières années, une attention toute particulière est donnée à l'apprentissage. Ainsi, jusqu'à une dizaine d'apprentis et d'alternants seront accueillis au sein des services de la Ville, dans les secteurs de la petite enfance, des ressources humaines, des services techniques et du cabinet du Maire.

Le chapitre des autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) ne connaît que deux variations significatives : l'augmentation du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) pour sa partie indexée sur l'augmentation des bases, et les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud). Sur ce dernier point, outre la part croissante de logiciels impliquant ce type de technologie, la Ville décaisse en 2025 un contrat sur deux ans de la suite Arpège (logiciel enfance/famille et état-civil).

Conformément à son engagement, la Ville maintiendra son enveloppe d'un demi-million d'euros de subventions aux associations. Il convient d'ajouter à ce montant une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 430.000€ pour couvrir les besoins d'aides à la population.

Ainsi agrégée et en tenant compte des amortissements, la section de fonctionnement dégage 7,47 millions d'euros au profit de la section d'investissement.

2 - Investissement 2025

a) Objectifs poursuivis pour l'année 2025

2025 sera l'année de la concrétisation d'un projet écologique très attendu par les habitants : la réouverture de l'Orge en centre-ville. À l'heure où le réchauffement climatique nous impose de repenser le visage de nos villes et nos usages quotidiens, la découverte de la rivière et la création de nouveaux espaces naturels avec la plantation de 90 arbres au cœur de Juvisy traduisent le volontarisme de la municipalité en termes de préservation de l'environnement et de création d'îlots de fraîcheur urbains pour faire baisser la température dans les périodes de canicule qui vont se multiplier dans le futur. Un projet ambitieux qui redonnera aussi un nouveau visage urbain, tout autant écologique que pragmatique dont les travaux débiteront dès la fin de l'hiver.

Après la première cour oasis à l'école Michelet, c'est au tour de l'école Jaurès maternelle d'accueillir un îlot de fraîcheur et des espaces désimperméabilisés.

Les aires de jeux Lucie Aubrac (quartier Seine) et Louise Michel (quartier Plateau) seront rénovées pour permettre aux familles de se détendre dans des lieux arborés, sécurisés et accessibles aux personnes en situation de handicap.

La promenade sur les bords de Seine, véritable atout pour le quartier, sera prolongée avec la pose de garde-corps sur le quai Timbaud.

La Ville poursuivra son plan de rénovation énergétique des bâtiments et des équipements municipaux. Outre les nombreux travaux dans les écoles (par exemple réfection totale de la toiture du bâtiment de l'école Jaurès 3 et la rénovation totale de l'accueil de loisirs élémentaire, pose d'ombrières dans la cour de l'école Saint-Exupéry...), dans les équipements sportifs avec la réfection de la toiture de Ladoumègue ou encore au niveau de son parc auto avec l'achat de trois nouveaux véhicules dédiés à l'entretien de la voirie et de la propreté de l'espace public.

Des études et des travaux seront lancés pour la réhabilitation de terrains sur les stades municipaux (Perrin et Maquin). En effet, le passage en terrain synthétique permettrait de gagner en amplitude d'utilisation, notamment l'hiver. Les créneaux ainsi créés sur les stades permettront de diminuer progressivement la location des terrains à la base de loisirs à Draveil et réduire de fait les dépenses de fonctionnement.

En raison d'un contretemps administratif, la démolition des deux maisons en ruines sur les parcelles 78 et 80 rue Argeliès (à proximité de la sortie de la gare) débutera au printemps : le lieu sera réaménagé en un nouvel espace vert, conformément à la volonté municipale de pacifier ce lieu de passage intensif et de réintroduire la nature en ville. Cette opération permettra aussi de faciliter le travail des forces de l'ordre pour lutter contre les trafics.

Enfin, dans le prolongement des nombreuses actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique, la Ville mènera une première phase d'extension de son réseau de vidéoprotection par le biais d'une subvention d'investissement auprès de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

b) Recettes d'investissement

	Estimation BP25* (millions €)
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	1,26 m€
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	1,80 m€
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	2,75 m€
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	3,42 m€
<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé estimé</i>	0,47 m€
<i>024 - Produits des cessions</i>	0,61 m€
Total des recettes réelles d'investissement	10,31 m€
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	5,85 m€
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1,62 m€
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	1,64 m€
<i>001 - Solde d'exécution positif estimé</i>	1,21 m€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	20,63 m€

* Restes à réaliser 2024 compris

Le chapitre 10 en recettes d'investissement inclut le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 0,56 million d'euros et la taxe d'aménagement pour un montant estimé à 0,70 million d'euros.

Du côté des subventions d'investissement (chapitre 13), deux dotations de la CAF pour un montant global de 400.000€ ainsi qu'une subvention de l'Etat de 130.000€ sont notifiées et inscrites budgétairement. Pour rappel, la Ville n'inscrit que les subventions notifiées, ce qui ne préjuge en rien des autres possibilités de subventionnement en cours d'instruction ou des dossiers qui seront déposés dans le cadre des dispositifs de subventionnement 2025. A noter que le projet de réouverture de l'Orge fera nécessairement l'objet d'un large co-financement avec plusieurs partenaires : une fois consolidé ce plan de financement sera intégré en recettes pour venir amortir les dépenses de l'autorisation de programme. Le reversement des amendes de police (480.000€) vient compléter le chapitre.

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la Ville s'établissait à 9,5 millions d'euros soit 499€ par habitant. Cette année, le remboursement en capital représentera une dépense de 1,3 million d'euros. Conformément à son engagement, la collectivité ne dépassera pas les 11 millions d'endettement, niveau de référence du 1^{er} janvier 2020. Cet objectif, couplé à l'estimation des dépenses d'investissement sur l'exercice, permet d'inscrire un emprunt nouveau de près de 2,8 millions d'euros.

L'encours de dette se compose à plus de 95% d'emprunts à taux fixe ou taux variable simple (A1 dans la classification Gissler) et d'un emprunt indexé sur l'Euribor 12 mois (barrière simple, A2 dans la classification Gissler). La dette est donc particulièrement sécurisée et ne présente aucun risque structurel. Comme tous les ans, les opportunités de renégociation de prêt seront étudiées en fonction des conditions du marché. Le taux moyen de la dette s'établit à 2,98%.

L'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement permet de compléter les recettes d'investissement. Ainsi, la section d'investissement affiche un équilibre à 20,63 millions d'euros en incluant les restes à réaliser 2024 sur 2025.

c) Dépenses d'investissement

	Estimation BP25* (millions €)
20 - Immobilisations incorporelles	0,46 m€
204 - Subventions d'équipement versées	0,90 m€
21 - Immobilisations corporelles	12,16 m€
23 - Immobilisations en cours	3,47 m€
Total des dépenses d'équipement	16,99 m€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,26 m€
13 - Subventions d'investissement	0,32 m€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,37 m€
27 - Autres immobilisations financières	0,02 m€
Total des dépenses réelles d'investissement	18,96 m€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03 m€
041 - Opérations patrimoniales	1,64 m€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20,63 m€

* Restes à réaliser 2024 compris

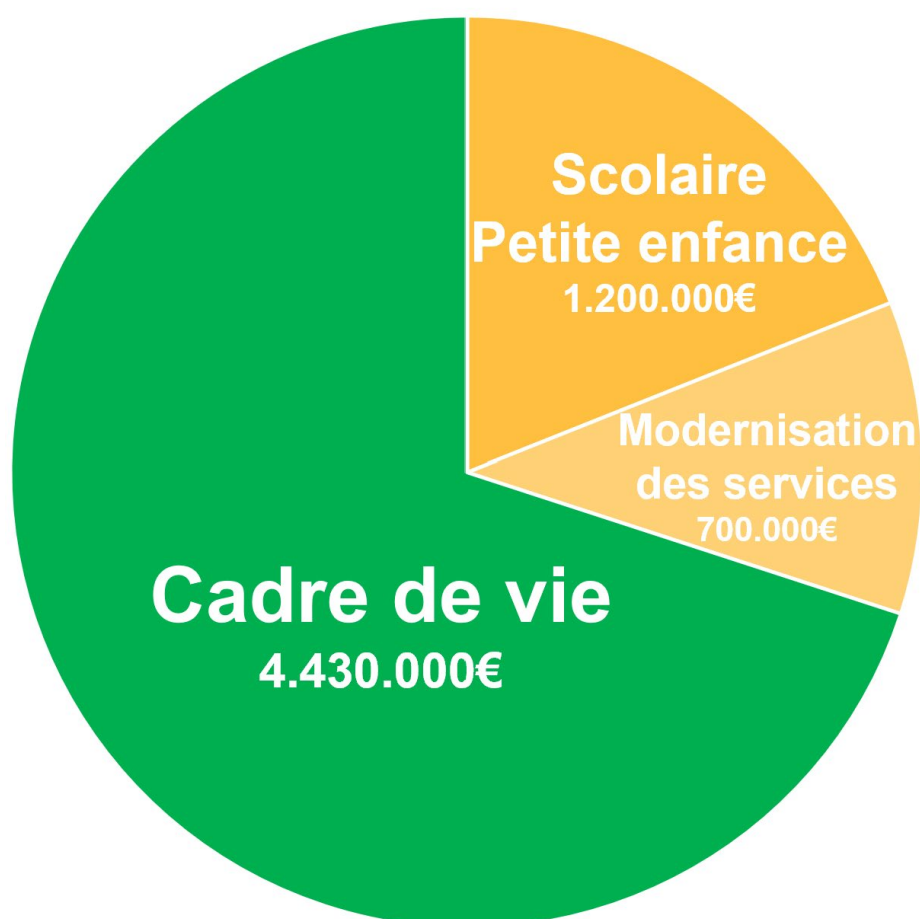
Les dépenses d'équipements inscrites au budget primitif 2025 représenteront 17 millions d'euros dont 1,70 million d'euros de restes à réaliser 2024 reportés sur 2025.

La Ville de Juvisy-sur-Orge se fixe pour objectif en 2025 une réalisation de dépenses d'investissement à 10,7 millions d'euros, soit 9,0 millions d'euros de réalisations nouvelles sur l'année en plus des restes à réaliser 2024 sur 2025.

Une autorisation de programme globale de 4,3 millions d'euros va être créée pour la réouverture de l'Orge. En effet, les phases 1&2 du projet vont s'étendre jusqu'en janvier 2027 : par soucis de planification budgétaire la Ville va ouvrir un crédit de paiement de 2,7 millions d'euros en 2025 afin d'assurer le bon avancement des travaux. Pour rappel, ces montants ne préjugent pas du montant « net » de l'opération, dans la mesure où le subventionnement est traité indépendamment.

Hors réouverture de l'Orge et hors restes à réaliser, il reste ainsi une enveloppe de 6,33 millions d'euros d'investissements nouveaux qui pourra être déployée dans les grandes thématiques suivantes :

- Cadre de vie 4,43 million d'euros : embellissement des parcs et jardins, la préservation du cadre de vie et l'entretien bâtementaire viseront prioritairement une réduction de l'impact énergétique et leur mise en accessibilité. La Ville continue d'utiliser tous les espaces disponibles pour réintroduire la nature, comme avec la percée verte qui sera créé rue Jean Argeliès.
- Scolaire et petite enfance 1,20 million d'euros : avec huit écoles primaires et cinq accueils petite enfance, la Ville se doit d'organiser l'entretien et l'amélioration de ces bâtiments. La Ville poursuivra son programme de construction de cours oasis avec la maternelle Jaurès.
- Modernisation des services 0,70 million d'euros : cette catégorie rassemble l'ensemble de l'investissement courant et récurrent des services (systèmes d'information, véhicules, outillage, mobilier, etc.)



Répartition des investissements 2025 (hors réouverture de l'Orge)

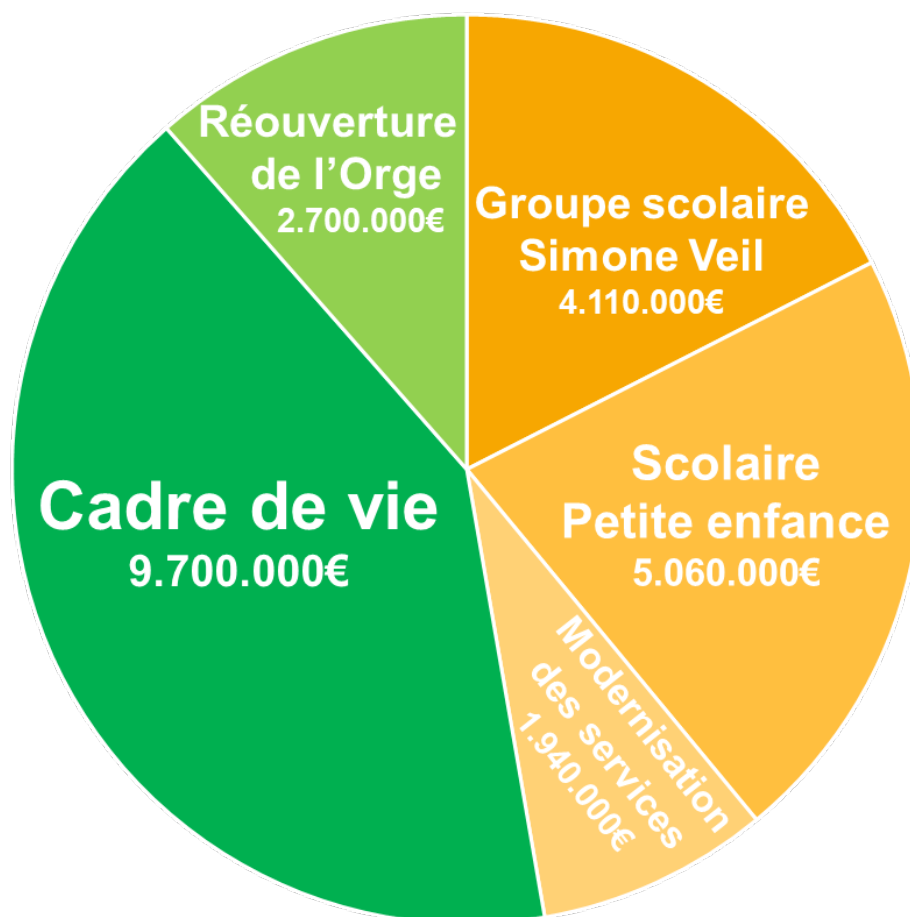
Le tableau ci-dessous retrace de manière non exhaustive les réalisations nouvelles pour 2025 (en milliers d'euros) hors réouverture de l'Orge :

Etudes et réhabilitation de terrain sur les stades	900 k€
Cameras de vidéoprotection supplémentaires (3 ^{ème} tranche)	500 k€
Aire de jeux Lucie Aubrac	400 k€
Aire de jeux Louise Michel	350 k€
Ecole Jaurès maternelle - Implantation d'une cour oasis	300 k€
Rue Jean Argeliès - Création d'un parc (réinscription)	300 k€
Parking Condorcet - Rénovation globale (réinscription)	300 k€
Garde-corps quai Timbaud	240 k€
Divers travaux dans les classes et locaux scolaires	150 k€
3 véhicules pour les services propreté et voirie	110 k€
Eglise Notre-Dame - Electricité, éclairage et sonorisation	100 k€
Eclairage LED salles Lagrange et Chauvron	40 k€

IV - Programmation pluriannuelle 2023-2025

Cette section du rapport traite du programme d'investissement pluriannuel sur la période 2023-2025, échafaudé fin 2022 dans la perspective de la séquence budgétaire 2023. Il convient d'actualiser ce plan notamment compte-tenu des résultats financiers, du nouveau budget 2025 et des réalisations 2024 en investissement.

Toujours en maintenant des indicateurs permettant de conserver une santé financière viable, Juvisy-sur-Orge pourra compter sur une enveloppe d'investissement de 23,51 millions d'euros sur la période 2023-2025, répartis dans les grandes thématiques suivantes :



Répartition des investissements 2023-2025

Sur la période 2023-2025, le nouveau groupe scolaire Simone Veil a mobilisé 4,11 millions d'euros. Pour rappel, l'autorisation globale du programme était de 12,50 millions d'euros. L'enveloppe n'a pas été intégralement consommée et le programme se clôture finalement à 12,16 millions d'euros en prenant en compte les études, les acquisitions foncières, la construction, l'aménagement des classes (mobilier, etc.) et les abords de l'école (passerelle).

Le projet de la réouverture de l'Orge fera l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme (AP) sur 3 années (2025 à 2027) d'un montant global de 4,30 millions d'euros. Sur 2025, le crédit de paiement représentera un montant de 2,70 millions d'euros.

La sécurité et la préservation du cadre de vie, l'embellissement des parcs et jardins, la modernisation des lieux de pratique sportive, ainsi que l'installation de commerces de qualité seront des objectifs constants. La Ville se donnera les moyens de réussir ces projets avec une enveloppe de 9,70 millions d'euros d'ici la fin de période.

Le secteur scolaire et de la petite enfance font l'objet d'un programme de rénovation et d'entretien continu : en plus du nouveau groupe scolaire Simone Veil, c'est plus de 5 millions d'euros sur 3 ans qui sont investis sur les écoles et les crèches de la Ville.

En complément des rénovations énergétiques et des travaux concertés avec les représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles, une part importante de cette enveloppe est consacrée à la création de cours.

Juvisy-sur-Orge poursuivra la modernisation de ses services par l'intermédiaire d'une enveloppe de 1,94 million d'euros. Cette thématique inclut notamment le vaste plan numérique à l'école déployé depuis 2022, mais aussi la reprise en interne de la gestion des systèmes informatiques (passage en téléphonie IP, serveurs, sécurité informatique, etc.) ainsi que tout le matériel nécessaire au fonctionnement quotidien des services : véhicule pour la police municipale par exemple, outillage pour les espaces verts...

En résumé, le tableau suivant récapitule par année et par thématique les 23,51 millions d'euros d'investissement sur la période 2023-2025.

A noter que les restes à réaliser 2024 sur 2025 sont pris en compte sur 2024, pour regrouper l'investissement spécifique à chaque période.

	2023 réalisé (en millions €)	2024 réalisé+RAR (en millions €)	2025 prospectif (en millions €)	
Groupe scolaire Simone Veil	3,75 m€	0,36 m€	//	4,11 m€
Réouverture de l'Orge	//	//	2,70 m€	2,70 m€
Cadre de vie	2,38 m€	2,89 m€	4,43 m€	9,70 m€
Scolaire et petite enfance	2,32 m€	1,54 m€	1,20 m€	5,06 m€
Modernisation des services	0,57 m€	0,67 m€	0,70 m€	1,94 m€
	9,02 m€	5,46 m€	9,03 m€	23,51 m€

Conclusion

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 s'inscrit dans la continuité d'une gestion financière rigoureuse et maîtrisée, conciliant maintien du service public, investissements structurants et préservation du pouvoir d'achat des habitants. Malgré un contexte économique incertain et les contraintes imposées aux collectivités, la Ville parvient à maintenir un équilibre budgétaire solide, tout en poursuivant son engagement en faveur de la transition écologique, de l'éducation, de la sécurité et de l'amélioration du cadre de vie.

L'année 2025 sera marquée par des projets ambitieux, tels que la réouverture de l'Orge, la modernisation des infrastructures municipales et le renforcement des dispositifs de solidarité et d'accompagnement des habitants. Ces orientations témoignent d'une volonté forte d'anticiper les défis à venir, en garantissant une utilisation efficiente des ressources disponibles.

Dans un contexte de fortes attentes sociales et environnementales, la municipalité réaffirme ainsi son engagement à offrir un cadre de vie toujours plus agréable et durable, tout en veillant à préserver la stabilité financière de la collectivité.